

221

L'Actu

CAHAGNAISE

Lettre d'information municipale

Août / Septembre / Octobre 2023

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

HORAIRES

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
et 16h – 19h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h

CONTACTS

Téléphone :
02.31.77.58.46
Email :
mairie@cahagnes.fr
Facebook :
Mairie de Cahagnes
Site internet :
www.cahagnes.fr

NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgences médicales : 15
SOS violences
conjugales : 39.19
Infos COVID : 116.117

Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

L'été indien qui a régné cet automne est assombri par la réactivation du Plan Vigipirate au niveau **urgence attentat** suite aux événements tragiques survenus à Arras. Nous avons donc à nouveau installé des barrières de sécurité aux abords des écoles.

La prévention et l'information sont une priorité, aussi, dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM) destiné à l'ensemble de la population, a été finalisé. Il sera à votre disposition sur le site de la mairie et au secrétariat. Je vous invite à en prendre connaissance avec la plus grande attention.

Heureusement, nous avons vécu des moments plus joyeux avec le 1er festival Meuh'Zik qui s'est tenu en ce début de mois, sous un soleil radieux. Ce fut un peu comme une 2ème fête de la musique. Je salue et félicite notre nouvelle association La Bouète à Meuh'Zik qui a proposé cet événement inédit et a ainsi contribué à l'animation de la commune.

Nos seniors ont participé en plus grand nombre cette année au repas traditionnel qui leur est dédié. Ce moment convivial toujours très attendu, a permis aux élus d'échanger sur leurs problématiques.

En ce qui concerne nos jeunes générations, la fréquentation de la cantine scolaire est en constante augmentation, les conditions d'accueil et de service ne sont plus satisfaisantes. L'extension du bâtiment actuel est devenue indispensable et a donc été actée pour 2024. Le maître d'œuvre vient d'être choisi.

Madame la Sous-Préfète est venue visiter le site de la vallée de Craham le 6 octobre dernier suite à la demande de la municipalité de s'inscrire dans le dispositif « Village avenir » (voir encart pages suivantes).

Je rappelle que notre commune effectuera le recensement des habitants pour l'INSEE du 18 janvier au 17 février 2024, de ce fait, j'invite ceux qui n'auraient pas encore posé leur plaque numérotée à le faire d'ici-là, pour faciliter le travail des agents recenseurs.

N'oubliez pas le changement d'heure le dernier week-end d'octobre ; -1 heure dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre, à 3 heures du matin il sera alors 2 heures, nous gagnerons 1 heure de sommeil !

Bonne lecture.

Guillaume DUJARDIN

Vos référents communaux :

Voirie : Guillaume DUJARDIN Tél : 06.81.64.06.23
Eau : Jean Marie MAHIEU..... Tél : 06.29.70.82.46
Électricité : Sébastien KOSLOFF Tél : 06.62.54.02.25
Logements communaux : Pascale GASNIER-MENANTEAU..... Tél : 06.08.07.39.70
Groupe scolaire : Mme Karine FRANÇOIS Tél : 06.58.66.82.87
Frelons asiatiques : M. Philippe LEMARDELÉ Tél : 06.19.33.01.80

RÉUNION DE CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU (arrivé à 20h56), M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et excusés : Mme Emmanuelle BEIGNON et M. Philippe LEMARDELÉ.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

RÉUNION DE CONSEIL DU 03 OCTOBRE 2023

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était excusé et représenté : M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

RESSOURCES HUMAINES - ÉCOLES

- Accroissement d'activité pour la surveillance de la cour pendant la pause méridienne : compte-tenu du nombre plus important d'élèves inscrits à la cantine depuis la rentrée, un emploi non permanent de contractuel est créé pour 35 minutes par jour (1,88/35ème) du 18 septembre au 5 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

- Remplacement d'un agent de droit privé : la délibération prise le 07/07/2020 ne permet de remplacer que des agents titulaires ou agents contractuels de droit public.

Afin de pouvoir remplacer l'agent contractuel de droit privé, il est proposé de modifier la délibération de principe afin que les fonctionnaires territoriaux et tous les agents contractuels, qu'ils soient de droit public ou de droit privé, puissent être remplacés.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est actuellement constituée de 4 membres : Guillaume DUJARDIN, Antoine HAY, Céline MATHELIER et Mickaël HAUSSIN.

Il a été proposé de désigner 3 suppléants à cette commission afin d'avoir le quorum à chaque réunion.

Georges LÉVÊQUE, Sébastien KOSLOFF et Karine FRANÇOIS se sont portés candidats.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION CENTRE DE LOISIRS DE LA VALLÉE DE CRAHAM

Cette commission composée de 3 élus au départ, s'étoffe compte tenu du dossier important pour le devenir du site. Certains élus étaient associés au cas par cas et le souhait est de formaliser la composition de ce groupe de travail interne.

Guillaume DUJARDIN, Philippe LEMARDELE, Mickaël HAUSSIN, Antoine HAY et Sébastien KOSLOFF proposent leur candidature et viennent rejoindre Georges LÉVÊQUE, Céline MATHELIER et Emmanuelle BEIGNON.

Adopté à l'unanimité.

RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA CANTINE

Le choix du géomètre a été adopté à l'unanimité le 12 septembre 2023. L'entreprise Géosat, a été choisie pour les relevés topographiques nécessaires. Le devis d'un montant de 2 100€ TTC est le moins cher et Géosat a déjà donné satisfaction lors des relevés pour l'aménagement du bourg.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre 2023 pour choisir le maître d'œuvre parmi les 3 candidats sélectionnés lors de la 1^{ère} phase. Le choix final s'est porté sur l'agence JV Archi et Associés, cabinet d'architectes de Granville. Le marché est attribué à ce candidat à l'unanimité.

LOGEMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX

Les logements de l'impasse des Rouges Gorges nécessitent des travaux d'entretien sur les toitures et les façades.

Il n'y a jamais eu de traitement anti-mousse effectué depuis la construction des 4 logements. Suite aux travaux d'isolation des combles, il est décidé d'assurer le bon entretien des toitures et de procéder au nettoyage des façades qui en ont également besoin.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PELCERF d'un montant de 4 791 € TTC à l'unanimité (le moins cher).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - DICRiM

Chaque commune doit élaborer son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM). Ce document sera inséré dans la partie « documentation » du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Conçu à partir des éléments transmis par le Préfet du Calvados, il s'agit d'un outil de communication à destination de la population.

Le DICRiM indique que faire, face aux risques majeurs (*), précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les consignes de sécurité à respecter en cas de catastrophe.

(* *risque majeur : c'est un événement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont l'impact peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société et perturber l'activité économique du territoire. Deux critères le caractérisent : une faible fréquence et une énorme gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).*

Le DICRiM est consultable par tous à la mairie et sur le site internet (www.cahagnes.fr → Vie pratique → Infos pratiques).

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.i.M) - CAHAGNES

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- Inondation
- Tempête Orage
- Feux de forêt et de culture
- Neige et Verglas
- Mouvement de terrain
- Transport de marchandises dangereuses
- Radon
- Pandémie
- Canicule
- Nucléaire
- Engins de guerre
- Grand Froid
- Sécheresse

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.i.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire de Cahagnes

FOURRIÈRE ANIMALE

La responsabilité des animaux errants sur notre commune relève des élus.

Un lecteur de puces est disponible en mairie depuis 3 ans, cela permet de retrouver les propriétaires des animaux. Il est régulièrement utilisé pour les chiens. Cela s'avère plus compliqué pour les chats errants, rarement pucés. Les diffusions sur les réseaux sociaux sont également efficaces.

La réglementation impose que toute commune soit adhérente à une fourrière animale SPA ou passe une convention avec un chenil communal ou intercommunal. Le conseil réfléchi à la solution à mettre en place.

Si l'animal est mis en fourrière, il y reste 8 jours. S'il n'est pas réclamé par son propriétaire et qu'il est sociable, il sera mis à l'adoption, s'il est errant et sauvage, il sera euthanasié.

La mise en fourrière est de la responsabilité du Maire. Une convention annuelle peut être proposée avec la fourrière de Verson pour un montant de 0,84 € / habitant soit (1420 x 0,84) 1192,80 € en 2023. En 2024, le montant passera à 1 €/ habitant.

Si un propriétaire veut récupérer son animal, **il doit payer 150 €.**

DISPOSITIF « VILLAGE Avenir »

Madame Stéphanie LEFORT, Sous-Préfète de Vire, est venue visiter le site de la Vallée de Craham le 6 octobre dernier. Elle a pu découvrir le potentiel du site dans son ensemble. Dans le cadre du programme « Village Avenir », 15 projets seront retenus par le Préfet du Département pour le plan « France Ruralités » au 1er janvier 2024. Nous espérons pouvoir ainsi bénéficier de l'aide de l'Etat sur toute la partie ingénierie de ce dossier. Le résultat de l'étude de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires devrait par ailleurs nous parvenir très prochainement et nous aider dans nos décisions pour le choix d'une solution viable.



REPAS DES AÎNÉS – NOS DOYENS MIS À L'HONNEUR

Le CCAS a organisé le traditionnel repas en faveur des aînés le dimanche 15 octobre à la salle polyvalente où était réunie une centaine de personnes. Les élus (conseil municipal et CCAS) ainsi que leurs conjoints ont pu servir les convives dans la joie et la bonne humeur afin de partager un moment apprécié de tous.



Mme Elisabeth GEFFROY et M. Fernand SENEAL sont nos deux doyens.

UNISCITÉ PROGRAMME SÉNIORS

UnisCité

Le club de l'amitié étant dissout depuis la dernière assemblée générale, le CCAS avec le concours d'UnisCité propose aux séniors de se retrouver pour un temps convivial.

À partir du 23 novembre, chaque jeudi à la salle Edeline de 14h à 17h, deux jeunes en service civique proposeront des activités habituelles (belote, triominos...) et nouvelles selon les envies de chacun.

N'hésitez pas à venir profiter de ce moment de partage gratuit et ouvert à tous

TOUT BRÛLAGE EST INTERDIT

RAPPEL : il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) ou tout autre matériau.

Cette interdiction a pour but d'une part de :

- limiter les risques d'incendie involontaire,
 - limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.
- En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des particules fines et des gaz toxiques qui sont dangereuses pour les êtres humains (cancérogènes) et pour l'environnement.

À titre d'exemple : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 14000 km en voiture à essence neuve. Enfin, l'interdiction de brûler les déchets verts limite également les risques de nuisances entre voisins.



Que faire des déchets verts ?

- Utiliser un composteur qui vous permettra de recycler les épluchures de vos fruits et légumes.
- Faites déchiqueter les résidus de vos coupes, notamment les biodéchets issus de l'élagage. Vous pourrez les utiliser en paillage pour vos massifs, jardinières ou plates-bandes.
- Déposer vos branchages à la déchetterie.
- Pour les agriculteurs propriétaires de champs avec haies bocagères, il est possible de les valoriser contre rémunération par le biais de la CUMA (flyer disponible en mairie).

Seuls les agriculteurs ont une dérogation (déclaration effectuée en mairie, transmise à la DDTM).

Les Infos MUNICIPALES

COMMERCES

Nous déplorons la fermeture de l'épicerie Proxi suite à une liquidation judiciaire.

En attendant de connaître le devenir de ce commerce, une solution de dépannage est proposée aux habitants.



L'épicerie d'Angel, nouveau service de vente ambulante est arrivé le **samedi matin, en face de notre poissonnier, Élie**, sur la place de la mairie de Cahagnes depuis le 14 octobre.

Il vous est proposé un large choix de produits d'alimentation générale et d'entretien :

- | | | |
|------------|-----------------------|------------------------|
| - Épicerie | - Fruits et légumes | - Produit frais |
| - Pain | - Produit d'entretien | - Produits de toilette |
| - Boissons | - Apéritif | - Conserves |

<https://www.epicerie-angel.fr/>

VENTE DE BOIS

Un nouveau lot de bois (environ 6 stères) est mis en vente au tarif de 250 €.

Les Cahagnais intéressés peuvent déposer leur candidature au secrétariat de mairie jusqu'au **15/11/2023**.



ROBOTS DE TONTE



Les deux robots de tonte sont maintenant installés au stade. L'accès au terrain principal est interdit lorsqu'ils sont en fonctionnement. Le terrain à côté de la cantine reste, quant à lui, accessible.

LA SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES

La Première ministre a décidé d'activer le plan VIGIPIRATE au niveau "Urgence Attentat". Des barrières ont donc été installées lundi dernier devant l'école maternelle afin d'assurer un maximum de sécurité aux enfants fréquentant le groupe scolaire.



LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 Novembre aura lieu cette année à Saint Pierre du Fresne : messe, puis recueillement et discours devant leur monument et vin d'honneur. Ensuite une gerbe sera déposée au monument aux morts de Cahagnes.



À la suite du conflit dévastateur de la Première Guerre mondiale, une mobilisation citoyenne se met en place en France en faveur d'une reconstruction matérielle, économique, et surtout humaine des blessés et mutilés.

C'est à cette époque que naît « le Bleuet de France » grâce à deux infirmières: Charlotte Malletterre et Suzanne Leenhardt.

Cette initiative vise à recueillir des fonds pour venir en aide aux mutilés de la Grande Guerre. Les soldats blessés et invalides confectionnent aux Invalides des bleuets en tissus pour les vendre dans les rues.

Cette fleur est choisie car elle est une des seules à pousser sur les champs de batailles, mais aussi car elle rappelle le bleu de l'uniforme des premiers poilus. Depuis, des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 Mai et 11 Novembre en France.

Inscrivez-vous gratuitement sur www.SITACTUS.fr en scannant le QR Code

Et ajouter le à votre écran d'accueil sur votre smartphone, pour recevoir les notifications



Consommez local : économique et gain de temps !
Soyez informés en temps réel sur votre téléphone des promotions, nouveautés, horaires, ... des professionnels locaux !
Ce service en ligne vous met en relation avec tous les acteurs sociaux économiques de l'intercom et avec votre mairie.

Vous avez directement accès aux :
dates des conseils municipaux,
comptes-rendus des réunions,
bulletins L'Actu Cahagnaise,
coupures d'eau ou d'électricité...

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL L'ACTU CAHAGNAISE

Afin de préserver notre planète et d'éviter de jeter tant de papier, **maintenant que vous avez téléchargé SITACTUS sur votre téléphone et que vous avez accès au bulletin en un clic**, n'hésitez pas à venir retirer votre étiquette au secrétariat de mairie.

En la collant sur votre boîte aux lettres, vous ne recevrez plus la version papier du bulletin chez vous.



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



Les RPE sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant.

Lieux d'information, de rencontre et d'échanges, ils s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Pour les contacter : rpe.caumont@pbi14.fr

ou **02.31.77.57.48 (choix 2)**

**Maison Citoyenne - Place Saint-Clair, Caumont L'Éventé
14260 Caumont sur Aure**

LA JOURNÉE DES ASSISTANTS MATERNELS : Chaque année les assistants maternels du territoire accompagnés des référentes des Relais Petite Enfance organisent une journée dédiée aux enfants accompagnés des parents pour faire découvrir le métier d'assistant maternel.

Au programme : des ateliers pour les enfants, pour les parents et assistants maternels et un spectacle ! **Prochaine date : samedi 18 novembre 2023**

Le territoire de Pré-Bocage Intercom **recherche des assistants maternels** ; n'hésitez pas à les contacter : [02.31.77.57.48 \(choix 2\)](tel:02.31.77.57.48).

PERMANENCES DU CONSEILLER NUMÉRIQUE



Vous rencontrez une difficulté dans l'utilisation de votre ordinateur, tablette ou smartphone ?

Guillaume, conseiller numérique est présent à l'agence Postale de Cahagnes les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00 avec ou sans rendez-vous.

Renseignements et rendez-vous au 02.31.77.58.46 (choix 1)

TÉLÉASSISTANCE – CALVADOS

VIVRE CHEZ SOI
EN TOUTE SÉCURITÉ



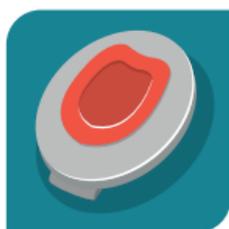
COMMENT MARCHE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?



Particulièrement adaptée aux personnes en perte de mobilité ou dépendantes, la téléassistance vous permet de **rester autonome tout en garantissant votre sécurité grâce à une écoute et une assistance au quotidien.**

Concrètement, il s'agit d'un dispositif que vous portez sur vous et qui vous permet de **donner l'alerte d'un simple geste.**

Le Département du Calvados a sélectionné l'entreprise Vitaris pour gérer ce service.



VOUS SOUSCRIVEZ AU SERVICE

Un technicien Vitaris interviendra **sous 48h maximum à votre domicile** pour procéder à l'installation du matériel (raccordement du boîtier sur une prise de courant et sur le réseau téléphonique).

Le dispositif est composé d'un transmetteur et d'un déclencheur reliés directement à une **centrale d'écoute disponible 24h/24, 7j/7**. Le déclencheur se présente sous la forme d'un médaillon, que vous pouvez porter autour du cou ou du poignet.



VOUS ÊTES MIS EN RELATION AVEC LE CENTRE D'ÉCOUTE

Dès la réception de votre appel, vous êtes automatiquement identifié. Le transmetteur vous permet de **communiquer sans utiliser votre téléphone**. Votre interlocuteur va faire le point sur la situation et identifier les personnes ou services à contacter.

L'opérateur est également là pour **vous conseiller et vous réconforter en attendant que vos proches ou les secours interviennent.**



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

Un accident, une chute, un malaise, une angoisse... quel que soit le jour de la semaine, à n'importe quelle heure, **appuyez sur votre médaillon pour obtenir de l'aide**. En option, le déclencheur avec détection sensible aux chutes est fortement recommandé pour permettre une aide immédiate si vous êtes dans l'impossibilité d'activer le dispositif.



LES SECOURS ARRIVENT CHEZ VOUS

Votre réseau de proximité (famille, amis, voisins) est prévenu, ainsi que des services d'urgence, si cela est nécessaire.

L'abonnement inclut la pose d'une boîte à clés qui permet l'intervention même si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour ouvrir votre porte. **

DATES À RETENIR

L'agence postale de Cahagnes sera fermée **du 19 au 20 octobre** et **du 25 octobre au 01 novembre**.

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le **jeudi 23 novembre matin**. Une permanence sera mise en place l'après-midi de 14h00 à 16h00.

Mardi 07 novembre : prochaine réunion du conseil municipal.

Samedi 11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts.

Jeudi 16 novembre à 19h30 à la Base de Loisirs : AG du Comité de Jumelage.

Jeudi 23 novembre à partir de 14h00 à la Edeline, après-midi séniors avec UnisCité.

Samedi 02 décembre à la salle polyvalente : bourse « vêtements et jouets » (APE).

Dimanche 03 décembre à la salle polyvalente : marché de Noël (APE).

Vendredi 8 décembre à 18h30 : décoration du sapin de Noël devant la mairie (Comité des fêtes).

Samedi 16 décembre : goûter du Père Noël à la Salle Edeline avec les enfants au retour du cinéma d'Aunay Sur Odon (Comité des fêtes).

Mardi 16 avril 2024 au jeudi 18 avril 2024 : voyage à Neuvy en Mauges (ACHC).

Samedi 15 juin 2024 : retrouvailles de tous les animateurs et animatrices du centre aéré de Cahagnes (LAC).

Le mot des assos

Loisirs A Cahagnes - LAC.

Vous avez été animatrice ou animateur au centre aéré de Cahagnes, ou vous connaissez quelqu'un qui l'a été, merci de vous signaler soit au 0231775722 (Moutel Catherine), soit à l'adresse mail suivante : loisirsacahagnes@gmail.com.

Nous (membres du LAC et anciens animateurs) avons envie de nous retrouver le **15 juin 2024** à Cahagnes. Nous vous informerons en janvier 2024 du déroulement de cette journée.

Tennis Club de Cahagnes

Le club de Tennis a fait sa rentrée. L'école de Tennis a repris le 15 septembre pour 30 semaines jusqu'au mois de juin 2024.

Enfants : nous avons 13 élèves de 6 à 15 ans.

Adultes : nous avons créé cette année un cours regroupant 6 personnes, la plupart débutantes.

Concernant les licenciés "loisir", nous avons à ce jour 8 licenciés adultes

Dans les semaines qui viennent, le club va disposer de 2 courts extérieurs supplémentaires et d'un mur d'entraînement rénovés par la Mairie de Caumont sur Aure, (route de Torigni en face d'Intermarché).

Nous communiquerons sur le mode de fonctionnement quand les courts seront disponibles

Pour tous renseignements contacter : JC Périclès au 0680277497

Le Comité de Jumelage

L'assemblée générale du comité de jumelage aura lieu le **jeudi 16 novembre à 19h30** à la Base de Loisirs (face au stade de foot).

Le Comité des Fêtes

Qui dit « **fin d'année** » dit « **fêtes** » !!

Fêtes de fin d'année = **Noël**

Et pour cela les membres du comité des fêtes vous attendent devant la mairie le **vendredi 8 décembre 2023 à 18h30** afin de décorer ensemble le sapin communal et procéder à son illumination à 19h précise ! Ils seront accompagnés du conseil municipal des jeunes qui réaliseront des animations au profit du téléthon !

Sans oublier le Noël du comité pour les enfants le **samedi 16 décembre**, il faut encore patienter pour connaître le titre du film proposer au cinéma d'Aunay sur Odon, (un petit mot sera glissé dans le cahier de vos enfants)

Au retour à Cahagnes, le Père Noël sera présent à la salle Edeline pour prendre le goûter avec les enfants !!

Belles fêtes de fin d'année à vous tous, à bientôt, le comité des fêtes.

ACHC

« L'Association ACHC organise un voyage à Neuvy en Mauves du **mardi 16/04/2024 au jeudi 18/04/2024 sur** les pas de l'exode des Cahagnais en juillet 1944.

Programme :

Mardi : Accueil à l'école avec un rappel historique des lieux, visite du bourg et du nouvel aménagement place de l'église, en fin d'après-midi installation à la Morosière et rappel des événements historiques.

Mercredi : Visite du musée du Champignon et du parc troglodyte Pierre et Lumière à Saumur, visite de Saumur à bord du petit train. Retour par Doué la Fontaine et découverte de la scénographie du Mystère des Faluns. Repas en soirée offert par la commune et où seront invités les habitants de Neuvy et des environs.

Jeudi : Balade sur la Loire, visite d'une cave, visite de l'abbatiale à St Florent le Vieil et du Mont Glonne (évocation des guerres de Vendée)

Hébergement dans les dépendances du château de la Morosière (transformée en gîte d'accueil)

Pour pré-inscription, renseignements complémentaires et tarifs, contacter le 07.50.99.19.18.

Date limite de pré-inscription le 15-11-2023 – Places limitées ».

La Bouéte à Meuz'hic

Les 07 et 08 octobre 2023, le festival de musique, le « Meuh'Zik, a fait ses premiers pas à Cahagnes !!!

Cette première édition à destination du public cahagnais a planté sa marque de fabrique, ses valeurs et ses couleurs : « Tout type de musique, tout type de public », et surtout un festival gratuit ! 350 personnes ont profité du son émanant de 11 groupes d'artistes et 6 scènes ouvertes offertes aux amateurs souhaitant s'essayer devant un vrai public !

Les cahagnais étaient largement au rendez-vous autour de la pop, du classique, des sons jazzy et rock, des airs de musette, de ceux des chansonniers ou encore du rap et des notes des années 70 à nos jours !

L'association « La bouéte à Meuh'Zik » et son bureau remercient tous les habitants de Cahagnes pour leur présence lors de ces deux jours de fête. Deux très belles journées organisées grâce à plus

de 30 bénévoles investis autour du montage de l'événement, de l'accueil sur le site, des parkings, des repas, de la buvette, du matériel, du son, de la déco, des lumières...

Les remerciements vont aussi à tous nos partenaires dont la mairie de Cahagnes qui soutient notre projet depuis sa naissance et tous nos partenaires sponsors :

E2SE / Diag Normandie, Monsieur Lefortier
Salon de Marie (Cahagnes), Madame Gazel / Crédit Mutuel
Leclerc Lanfranc (Caen) / Karine Couture

Au vu de l'engouement autour du Meuh'Zik 2023, nous vous annonçons d'ores et déjà le prochain festival qui se tiendra le week-end du 05 et 06 octobre 2024 !

Nous vous donnons donc tous rendez-vous pour le Meuh'Zik 2024 ! Une édition qui s'adressera aux plus petits comme aux plus grands... des nouveautés arrivent mais nous gardons la surprise !!!

Alors à l'année prochaine pour le Meuh'Zik 2024 !

Meuhzicalement vôtre,

Aude Prevet, Présidente de La Bouète à Meuh'Zik



APE

Organisé par l'APE de Cahagnes

Marché de Noël

Dimanche 3 décembre 2023
de 10h à 18h
À la salle polyvalente de
CAHAGNES

Le Père Noël sera là !
Venez immortaliser ce moment
dans le salon du Père Noël

Photos et stand maquillage

Artistiques ou gourmandes

Divers créateurs et artisans vous présenteront
leur savoir-faire :

Décorations, vêtements, accessoires, bijoux,
charcuterie, produits du terroir

A cette occasion les élèves de l'école de
Cahagnes vendront leurs créations

On vous attend nombreux ! Venez en famille
Crêpes, vin chaud, bière de Noël et chocolat chaud

ANIMATIONS

IDÉES CADEAUX

RESTAURATION

Organisée par l'APE de Cahagnes



Bourse Vêtements et jouets

Samedi 2 décembre 2023

À la salle polyvalente
de Cahagnes

10h-18h

5€ la table
de 1m20

Entrée libre



Buvette et
vente de crêpes
sur place

Infos et réservations

Après de Laura au 06.71.98.83.75

Ou ape.cahagnes@gmail.com



L'APE de Cahagnes organise son marché de Noël
le dimanche 03 décembre à la salle des fêtes de Cahagnes
A cette occasion nous organisons, sur réservation, des ventes de :
Sapin de Noël et de tartiflette

Réservation de sapin de Noël

En partenariat avec l'Esat Le Bellaie. Il s'agit de sapin de 1^{er} choix
Les sapins seront disponibles le jour du marché de Noël le dimanche 03 décembre
Pour réserver, merci de compléter la grille ci-dessous et de la déposer soit à l'école
soit à la mairie de Cahagnes aux heures d'ouverture avec le règlement
avant le **17 novembre dernier délai**.



Pour tout renseignement, contactez l'APE sur ape.cahagnes@gmail.com

Nordmann 1er

choix :

Hauteur en cm	Prix	Quantité souhaitée	Prix total
100/125	20€		
125/150	25€		
150/175	27€		
175/200	32€		
Croisillons bois	5€		

Nom :

Total règlement :

Prénom :

(chèque à l'ordre de l'APE de Cahagnes)